

## **PROCÈS - VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du mercredi 29 mars 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 45

Présents : Madame NOSLIER Sandrine, Mme RAZANADRAIBE Yolande, MM DINNAT Raymond, DUPUY Dominique, MM ADOUE Daniel, POUZOL Thierry.  
Absent excusé : M. ADOUE Alain

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux pour leur présence.  
Après lecture de la liste des Conseillers présents, M. ADOUE Daniel est nommé secrétaire de séance.

### **Approbation du Procès - Verbal de la réunion du 16 février 2023. Pas de remarque particulière.**

#### ➤ **1<sup>er</sup> point de l'ordre du jour : Approbation du Compte de Gestion 2022**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures sincères et véritables,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### ➤ **2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Vote du compte administratif**

Après présentation du Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le document.

#### ➤ **3<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour : Affectation du résultat de fonctionnement 2022**

Document joint en annexe au Procès-Verbal.

➤ **4ème point de l'ordre du jour : Renouvellement du contrat de l'agent Communal.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 31/03/2022 il a été décidé de la création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence qui a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est 20 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le contrat peut être renouvelé une fois à raison de 12 mois maximum.

Le contrat initial arrivant à son terme le 31/03/2023, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au renouvellement du contrat de Monsieur RAFATI Farchid dans les mêmes conditions que le contrat d'origine :

- **Contenu du poste : Agent technique**  
**Missions : assurer les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux de la commune**
- **Durée du contrat : 12 mois**
- **Durée hebdomadaire de travail : 20h**

Et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention de renouvellement avec Pole Emploi et du contrat de travail à durée déterminée avec M.RAFATI Farchid :

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal :**

- **DECIDE** de renouveler l'emploi de M.RAFATI Farchid dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
  - Contenu du poste : Agent technique
  - Missions : assurer les travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux de la commune
  - Durée du contrat : 12 mois
  - Durée hebdomadaire de travail : 20h
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour le renouvellement du contrat de travail.

➤ **Questions diverses : Présentation du projet PLUI**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'avancement des travaux sur le PLUI.

- Plusieurs ateliers se sont tenus au mois de janvier et février, suite à ces rencontres le projet est présenté au Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire clôture la séance à 23 h 00.

Le Secrétaire de Séance

Daniel ADOUE

Le Maire

Thierry POUZOL